CLASSES EN LUTTE

Bulletin de la fédération CNT des Travailleurs·euses de l'éducation *n°263, novembre 2021*

Prochain Classes-En-Lutte décembre 2021

CLASSES EN LUTTE

Bulletin de la fédération CNT des Travailleurs-euses de l'Éducation n°263, novembre 2021

La Mauvaise Herbe

la revue de la Cnt-Éducation

Abonnez-vous !

Bulletin dans la rubrique dédiée

sur le site www.cnt-f.org/fte

Préavis de grève

La CNT éducation dépose chaque semaine des préavis de grève pour soutenir les mobilisations des personnels. Ces préavis couvrent tous les personnels au niveau local comme national.

Ces préavis peuvent servir à défendre des élèves menacés d'expulsion pour défaut de papiers.

Pour nous contacter :

07 82 14 98 31

Blanquer, la république au garde à vous

Ce qu'il y a de scandaleux dans le scandale, c'est qu'on s'y habitue, disait Simone de Beauvoir.

Blanquer qui insulte, Blanquer qui intimide, ça fait 5 ans que ça dure, et les profs sont passés de la sidération à la lassitude.

« La république, tu l'enseignes ou tu la quittes » c'est, en synthèse, la dernière déclaration en forme de menace que Blanquer adresse aux profs dissidents.

« Si vous devenez professeur, vous transmettez les valeurs de la République. Et si vous ne les transmettez pas et si même vous militez contre les valeurs de la République, éventuellement sortez de ce métier, parce que vous vous êtes trompés à un moment donné. (…) Ça n'a peut-être pas été assez clair dans le passé, ça va être désormais très clair dans le présent et dans le futur, au travers de la formation comme de la gestion de la carrière des personnes ».

Il se trouve que les profs ont toujours enseigné, en tentant de faire vivre dans leurs classes, la liberté, l'égalité et la solidarité. Souvent, la mise en œuvre concrète de ces valeurs s'est heurtée au mur d'une politique scolaire faite de tri social et de management autoritaire soit l'exact contraire des valeurs de la res publica

Mais alors, à qui s'adresse ces menaces ?

Avec à peine 6 % de profs satisfaits de leur ministre, il est possible que Blanquer sente le vent de la contestation venir lui caresser les oreilles. Et, dans sa vision politique tout en verticalité condescendante, critiquer un ministre nommé par un président élu, c'est forcément s'en prendre à la république.

Ce « représentant » du peuple révocable tous les 5 ans, oublie d'une part que son président n'a été élu qu'avec environ 15% du corps électoral (score du premier tour pondéré de l'abstention et du "vote utile), mais surtout, que ce sont précisément les représentants politiques qui doivent obéir au peuple et non l'inverse.

S'il restait des naïfs perméables aux fables de la démocratie élective, la politique menée par ce gouvernement aura suffisamment illustrer la spoliation du plus grand nombre pour mieux servir les intérêts particuliers d'une classe. 15%, c'est la place qu'occupe précisément le bloc bourgeois dans la structure sociale.

Anéantir la liberté pédagogique des enseignant-e-s en rigidifiant les programmes et en imposant le pilotage par évaluations ne suffit pas, il faut soumettre les fonctionnaires idéologiquement.

Blanquer,

la république au garde à vous...(suite)

S'opposer concrètement à leurs réformes, dénoncer leurs manipulations et leurs mensonges, contester leurs options pédagogiques, proposer une autre vision du monde éducatif, ça n'est pas compatible avec « l'exemplarité » républicaine. Les grévistes de la réforme des retraites, du bac, les profs qui retiennent les copies, les chercheurs et chercheuses en sciences sociales qui explicitent les rapports de domination..., ça va faire du monde à « démissionner ». Bref celleux qui ont le plus à cœur de défendre les fameuses « valeurs » de la république seraient justement celleux qui devraient partir ?

Après la chasse aux fantasmatiques « islamo-gauchistes » à l'université, les répressions contres les collègues mobilisé-e-s de Melle, de Bobigny, de Rennes..., la création des « syndicats » fantoches Avenir Lycéen et S2DE (directeurs pro loi Rilhac) , son instrumentalisation de la laïcité tout en défiance et en racisme, son financement record aux écoles catholiques, son soutien aux écoles hors contrat libérales et réactionnaires « espérance banlieue », on peut se faire une idée assez claire du rapport du ministre à la république sociale et à la laïcité.

Au risque de surprendre certains, la CNT défend les valeurs de la république.

La république, c'est le pouvoir du peuple, par le peuple et pour le peuple. Rien a voir, donc, avec la « Ve république », sa constitution monarchique, son parlementarisme en trompe l'oeil, son mépris pour les structures d'auto-organisation populaires, ses réflexes autoritaires et sécuritaires. Rien à voir avec l'état bourgeois qui organise la domination de classe et la reproduction des inégalités par l'école capitaliste. Les premiers instituteurs qui ont osé prendre leur carte à la CGT au début du XX ième siècle ont été mis à pied sur le champ. Dans l'entre deux guerres, les institutrices et instituteurs communistes étaient surveillé-e-s, voire révoqué-e-s (Celestin Freneit, Madeleine Faraut). Doit on comprendre que notre ministre est nostalgique de cette époque ? Doit ont s'attendre à la réécriture des statuts de 1983 qui garantissent la liberté de parole et d'opinion aux fonctionnaires ? Certainement.

Il faut rappeler que la dernière fois que la « république » a demandé la soumission politique à ses fonctionnaires, c'était en 1941. A cette époque, chacun sait que les fameux représentants de ladite république avaient trahi ses valeurs.

Le 13 octobre, Jean Michel Blanquer annonce la naissance de son nouveau « think tank » appelé « Laboratoire de la République ». L'objectif revendiqué est de contrer la diffusion du « wokisme » auprès des jeunes. Nous rappelons que les « woke », et plus encore le « wokisme », désignent les personnes « éveillées », conscientes des discriminations racistes, sexistes, ou de la lutte de classe. Ce terme est teinté d'une forte connotation péjorative, notamment en France, où il a été imposé comme un repoussoir par l'extrême-droite. Pour Blanquer, sur la même position, il s'agit de combattre une sorte de mode de la repentance pour garantir la sauvegarde de l'ordre social traditionnel.

Pour ce qui nous concerne, notre organisation possède une expérience historique du combat antifasciste et sait reconnaître les postures autoritaires et les manipulations politiques. Cette année de démagogie pré-électorale met en scène le combat entre la droite extrême au pouvoir et l'extrême droite qui prétend la remplacer. Leur république n'est définitivement pas la nôtre. C'est pourquoi nous continueront à lutter pour qu'elle soit égalitaire et émancipatrice !

Projet local d'évaluation : De la destruction du service public

bac Blanquer : rappel des faits

La crise sanitaire du COVID-19 aura permis à Jean-Michel Blanquer de précipiter sa réforme du bac vers son objectif réel : le passage du bac en contrôle continu. La nouvelle version du bac, sans cesse remaniée, incompréhensible en ce qu'elle désynchronise toutes les épreuves et en multiplie les modalités, est quasiment intégralement désormais passée en contrôle continu, sauf pour quelques exceptions (enseignements de spécialité en mars, philosophie et grand oral – encore une mascarade signée Blanquer – en juin-juillet).

Nous le soulignions, et cela s'est vérifié : désynchroniser les épreuves de bac, c'est désolidariser les collègues les-uns des autres et casser la possibilité de protester. Comment faire grève du baccalauréat s'il est évalué en contrôle continu ? Et le pouvoir de nuisance des grèves de fin d'année, s'il demeure réel, est grandement diminué.

Nouveau bac, ancien monde

Nous n'avons jamais été dupes : le diplôme du baccalauréat a toujours sanctionné les inégalités sociales, et n'a jamais été le parangon de l'égalité des chances que les ministères successifs voulaient qu'il soit.

Toutefois, dans cette nouvelle mouture du baccalauréat, les inégalités de traitement sont démultipliées ; en effet, le passage du bac en contrôle continu, couplé à la sélection violente de Parcoursup, fonctionne comme une gigantesque machine de tri social.

Les lycées d'origine, dans Parcoursup, peuvent être classés selon leurs résultats au bac et leur réputation. Ainsi un baccalauréat n'aura pas la même valeur selon son lycée d'origine, quand l'anonymat et le caractère national des épreuves de fin d'année permettait au moins de tordre le cou à l'idée selon laquelle les échelles de notes seraient propres à chaque établissement.

Projet local d'évaluation : bas les masques !

À la rentrée, chaque établissement s'est vu contraint d'organiser, sur deux demi-journées banalisées, un temps de réflexion et d'élaboration du « projet local d'évaluation », censé garantir l'équité dans l'attribution des notes de baccalauréat en se dotant d'un protocole d'évaluation auquel les enseignant·es, les parents et toute la communauté scolaire peuvent se référer.

Dans l'élaboration de ce projet local d'évaluation, il convient de rester le plus vague possible, en refusant toute quantification (du nombre d'évaluation, fréquence, coefficients, etc.) afin de préserver notre liberté pédagogique et de nous protéger.

Les années précédentes nous l'ont montré, le contrôle continu couplé à Parcoursup dégrade considérablement les relations aux élèves et aux familles, et charge de toutes ces responsabilités les enseignant·es, qui ne sont plus seulement formateur, mais jurys de baccalauréat face aux élèves qu'ils côtoient toute l'année.

Cela pourrait prêter à rire si ce n'était pas si sordide : le ministère détruit tout cadre national et anonyme de l'épreuve, puis demande aux enseignant·es, largement mobilisé·es contre la réforme du bac en 2019, de participer à construire ce bac inégalitaire. Nous ne sommes pas dupes : en nous demandant ainsi de participer, notre hiérarchie sera plus tard en mesure d'affirmer que nous avons consenti à ce projet d'évaluation.

Nous le savons, ce nouveau bac accroît les inégalités et la violence exercée par l'institution tant sur ses élèves que sur ses travailleurs et travailleuses. En cassant tout cadre national, c'est toujours la flexibilité, l'adaptation, et l'écrasement local des personnels par de nouvelles responsabilités asphyxiantes qui prime.

Le projet d'évaluation est un simulacre de démocratie, et un pas supplémentaire dans la casse de l'école publique.
Nous exigeons toujours l'abrogation de la réforme Blanquer.

Loi Rilhac : l'école de la contrainte

L'école managériale et inégalitaire est « en marche » depuis longtemps. Avec ses réformes frontalement **opposées à la démocratisation** du système scolaire, Blanquer aura fait franchir un seuil décisif à l'école capitaliste. Pour sa fin de règne, le ministre est en train de faire voter une loi, applicable à la rentrée 2022, qui donne aux **directeurs et directrices d'école une autorité fonctionnelle** donnée par la DASEN.

La loi « Rilhac » transforme les directeurs et directrices d'écoles en petits chefs dotés d'un pouvoir de contrôle et de contrainte des pratiques enseignantes. C'est le coup de grâce porté à l'école démocratique et à la liberté pédagogique. Le refus déterminé de cette réforme est, pour chaque enseignant-e, une question de survie professionnelle.

École sans loi Rihlac	*École avec Loi Rihlac*
Depuis 1908, le « conseil des maîtres » décide démocratiquement de l'organisation de l'école. Il est souverain pour ce qui concerne les projets, les maintiens, les suivis, la répartition des élèves, l'organisation des APC, le planning des conseils, les modalités de remise des évaluations...	« [Le directeur] dispose d'une autorité fonctionnelle permettant le bon fonctionnement de l'école qu'il dirige et la réalisation des missions qui lui sont confiées. » « Le directeur administre l'école et en pilote le projet pédagogique. » art 2 loi Rihlac C'est un « droit de regard » sur les pratiques pédagogiques des enseignant·es, la validation des projets, l'analyse des évaluations nationales...
Le directeur de l'école préside le **conseil d'école** qui réunit les représentants de la communauté éducative et **donne son avis sur les principales questions de la vie scolaire**.article L. 411-1 du Code l'éducation Pour l'instant, le conseil d'école est une instance essentiellement consultative pour ce qui concerne les projets pédagogiques et les contenus scolaires. Il vote le projet d'école et le règlement intérieur mais les enseignant-e-s sont souverains dans leurs choix pédagogiques.	Le directeur de l'école préside le **conseil d'école** qui réunit les représentants de la communauté éducative et **entérine les décisions qui y sont prises et les met en œuvre.** article L. 411-1 du Code l'éducation modifié par l'article 1 de la loi Rihlac Dans un conseil d'école, les enseignant-e-s sont minoritaires (le droit de vote est donné aux parents d'élèves, à la mairie et aux enseignant-e-s). Cet article permet au conseil d'école, via la nouvelle autorité de la direction, d'imposer des actions et des orientations aux enseignant-e-s.

Par la nomination d'un directeur « contremaître » dans chaque école, le pouvoir politique instaure **un relais hiérarchique pour imposer la gestion des écoles par le pilotage managérial et les évaluations.**
Cette loi permet le clientélisme municipal et parental.

C'était mieux avant ?

"Il n'est pas de conception plus fausse, plus étrangère à nos habitudes d'égalité et de bonne confraternité, que celle qui maintiendrait le directeur et ses adjoints dans un isolement mutuel, le premier concentrant en sa personne toute la vie administrative et pédagogique de l'école, les seconds réduits à une obéissance étroite et bornant leur activité à enseigner suivant des méthodes et des principes acceptés sans discussion et sans foi et imposés d autorité." *circulaire du 15 janvier 1908 instituant le Conseil des maîtres dans les écoles primaires et primaires supérieures*

En guise « d'avancées » et de « contreparties »

C'est aussi devenu une habitude, le gouvernement est toujours premier de la classe en communication, cet art manipulatoire que partage les politiciens et les managers pour travestir la réalité par les discours. La loi Rilhac serait donc une réponse au « malaise » des directeurs que le suicide de C.Renon avait illustré.
Aussi, il est question, dans la publicité gouvernementale, « d'avancées » et de « reconnaissance » pour la fonction de direction. Les voilà, telles qu'elles sont prévues par cette loi :
- décharges d'APC pour les directeurs et directrices.
- les « chargé-e-s d'école » sont reconnues comme des directeurs-trices.

Et... c'est tout ! Les PPMS restent organisés de la même manière et les responsabilités sont les mêmes. Même chose pour les élections de parents d'élèves.

Décharges, aides administratives : des revendications piégées.

Du côté des décharges et des aides administratives, la loi prévoit pire qu'aujourd'hui. **Les décharges** sont actuellement attribuées en fonction du nombre de classes quand la loi Rihlac prévoit qu'elles le seront en fonction du nombre de classes ET du **« profil de l'école »**. Ce profil sera **apprécié par la hiérarchie** locale (CDEN) dont on connaît le discernement, la bienveillance et la générosité que lui permettent les orientations budgétaires.

Concernant **les aides administratives**, la loi, dans laquelle chaque mot compte, nous dit que « l'État et les communes **peuvent**, mettre à la disposition des directeurs d'écoles les moyens permettant de garantir l'assistance administrative. » Là encore, c'est l'arbitraire du cas par cas et du bon vouloir des autorités locales avec tout ce que cela suppose d'inégalité entre les communes.

Ces dispositions sont à mettre en relation avec la **prévisible surcharge de travail** que promettent les nouvelles missions confiées par l'institution à ses « directeurs managers ».

Surtout, la CNT éducation se méfie de la multiplication des emplois d'exécutants peu attractifs et sous contrôle hiérarchique que seraient ces nouveaux EVS (les « emplois vie scolaire » ultra précaires créés par De Robien en 2006) . Nous ne sommes pas non plus pour accompagner la fuite en avant bureaucratique et l'inflation des demandes inutiles de l'administration par la multiplication des jours de décharge et la spécialisation d'une fonction de directeur coupée des pratiques d'enseignement. Si l'école doit s'adapter pour répondre aux besoins sociaux et éducatifs de la période, elle doit le faire en formant et en recrutant des professeurs et en définissant des priorités éducatives contre les logiques d'austérité économique et de sélection compétitive.

Pressions, contrôles, contraintes, isolement : la direction sauce Rilhac.

Les préconisations du « Grenelle » concernant la direction d'école et l'expérimentation Macron dans les 50 écoles de Marseille permettent de prévoir, sans boule de cristal, ce que sera le quotidien professionnel des directeurs et directrices nouvelle formule. Lettre de mission, contrat d'objectif, évaluation des collègues en lien avec l'IEN pour les PPCR, recrutement des enseignant-e-s pour les postes à profil et association aux décisions concernant les « opérations de mouvements » dans son école, attribution de missions spécifiques et de primes (IMP) à certains collègues, gestion des 108h, pilotage des projets pédagogiques et de la formation en lien avec les évaluations nationales, sans oublier la reconduction de toutes les missions actuellement assumées. C'est ce qu'on appelle au ministère « conférer au directeur une autorité fonctionnelle et décisionnelle pour en faire un professionnel au leadership assumé, installé dans une culture du management ». Sauf à être totalement carriériste ou à avoir une passion naturelle pour les petits pouvoirs dérisoires ou le léchage de bottes, ce genre de profil de poste est une autoroute pour le burn out et le reniement de soi. La pénurie de vocations de directeurs est déjà aiguë, la loi Rihlac la consacre définitivement. Dans ce contexte, les candidat-e-s aux fonctions de direction seront clairement en rupture avec les personnels surtout quand il faudra imposer les dernières politiques toxiques du ministère. **91 % des directeurs-trices ne souhaitent pas de statut hiérarchique.**

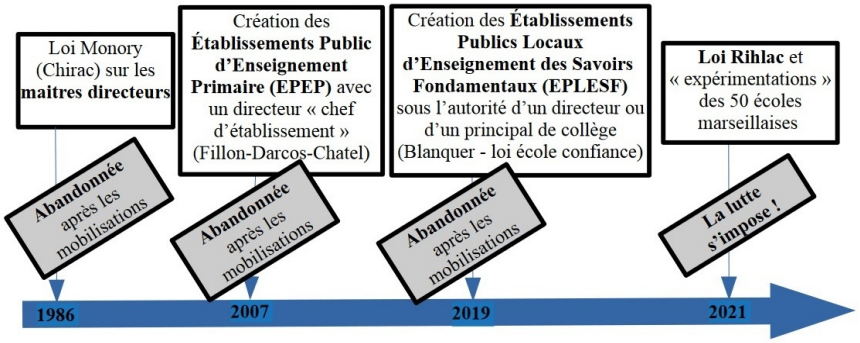

Pour une école émancipatrice et autogérée, pour une école de l'intelligence collective contre le crétinisme managérial, l'autoritarisme hiérarchique et l'austérité, nous devons défendre nos conditions de travail et celles de nos élèves, nous devons refuser la loi Rihlac.